

Québec, le 16 mars 2017

Objet : Demande d'accès à l'information (N/Réf. : 1617-009)

La présente lettre a pour objet le suivi de votre demande d'accès datée du 27 février 2017 et reçue le 1^{er} mars 2017, laquelle était formulée comme suit :

- Les tarifs exigés par la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire pour l'utilisation de ses voies ferrées;
- Tout contrat octroyé dans le cadre du processus de contestation de l'évaluation foncière des terrains de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, incluant le nom du bénéficiaire ainsi que le montant.

Nous vous informons que la Société du Plan Nord ne détient aucun document au sens de l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A 2.1) contenant les renseignements demandés.

Afin de guider vos recherches, soulignons que la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire est actuellement une filiale d'Investissement Québec.

Conformément à l'article 51 de cette loi nous vous informons qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, _____, l'expression de mes sentiments distingués.

[Original signé]

Julie Sauvageau
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j.